

Mes démarches après l'inscription scolaire

Effectuer l'admission auprès de l'école

Prendre rendez-vous avec le directeur ou la directrice d'école.

Trouver les coordonnées sur le site Internet de la Ville :
Accueil > Ma famille > 3-11 ans > La scolarité de vos enfants > Les écoles

Lors du rendez-vous, munissez-vous :

- Certificat d'inscription scolaire
- Livret de famille ou acte de naissance original
- Carnet de vaccinations
- Certificat de radiation de l'ancienne école si votre enfant était déjà scolarisé

Attention : la présence de l'enfant est obligatoire.

Calculer votre Quotient Familial

Pourquoi ? Pour bénéficier d'une tarification adaptée à vos ressources sur les prestations de la Ville (accueil périscolaire, restauration, classe de découvertes...)

Comment ? En remplissant le formulaire en ligne sur le site internet de la Ville :
Accueil > Ma famille > 3-11 ans > Quotient familial

À savoir :

- La demande de calcul de votre QF doit être renouvelée tous les ans au mois de décembre.
- Le QF est calculé en année civile et appliqué du 1^{er} février au 31 janvier de l'année suivante.

Attention : le mode de calcul du QF est lié à la CAF. Il est différent entre la Direction de l'Éducation et la Petite Enfance. Il est donc impératif de faire calculer son QF lors de la rentrée à l'école maternelle

Établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Dans quels cas ?

Si votre enfant souffre d'allergie alimentaire ou/et a des besoins spécifiques (maladie signalée, pathologie chronique, etc.).

Comment établir un PAI ?

En contactant le Centre Médico-Scolaire (CMS) par téléphone ou courriel :

- 01 30 55 46 82
- cms.plaisir@ac-versailles.fr

Attention le CMS est fermé pendant les vacances scolaires.

Deux solutions existent en cas d'allergie alimentaire :

- Plateau anallergique
- Repas fourni par les parents.

Les contacts de la Direction de l'Éducation

education@velizy-villacoublay.fr : Sujet relatif aux temps scolaires et périscolaires et à la facturation des prestations.

restauration@velizy-villacoublay.fr :

Sujet relatif à la restauration.

quotientfamilial@velizy-villacoublay.fr :

Sujet relatif au quotient familial.

Restez informés

Le site internet de la Ville
www.velizy-villacoublay.fr

Gérer mes inscriptions aux prestations municipales

Où s'inscrire ?

- **Via le Portail Famille** : Pause méridienne-restauration, Accueil du soir (avec ou sans étude en élémentaire) et Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) les mercredis et les vacances scolaires.
- Aucune inscription n'est nécessaire pour l'accueil du matin.

Le Portail Famille

www.espace-citoyens.net/velizy-villacoublay/espace-citoyens/

À quoi sert le Portail Famille ?

- Gérer vos inscriptions et vos réservations pour les prestations citées ci-dessus.
- Consulter et payer vos factures.

visuel du
Portail Famille

Comment activer mon compte ?

- Votre compte est actif si vous utilisez déjà le Portail Famille.
- Sinon, activer votre compte grâce à la procédure envoyée par email par la Direction de l'Education (avant l'été à l'ouverture des inscriptions périscolaires de l'année suivante, ou lors de l'inscription scolaire de votre enfant si vous l'effectuez après le mois de juin).

Comment utiliser le Portail Famille ?

Des guides sont à votre disposition sur la page d'accueil du portail famille (créer son compte, réaliser une inscription, gérer ses réservations, etc.).

Attention : lors de vos premières inscriptions, nous vous recommandons d'utiliser un ordinateur, ce qui vous permettra en quelques clics de gérer vos réservations pour l'ensemble de l'année. Ensuite, vous pourrez gérer facilement vos réservations (ajouts/annulations) en quelques clics depuis une tablette ou un smartphone via l'application mobile.

Quand effectuer mes inscriptions ?

Toutes les familles sont informées par email de l'ouverture des inscriptions aux différentes activités (ex : en juin pour la rentrée suivante pour les accueils périscolaires et les mercredis ; environ 8 semaines avant le début de chaque vacances scolaires pour les ALSH).

Mes enfants sont en garde alternée ?

Vous pouvez mettre en place une garde alternée administrative. Celle-ci permet aux parents de gérer les inscriptions-réservations et de régler les factures séparément. Retrouvez toutes les informations et les démarches sur le site internet de la Ville.

Comment gérer mes réservations et régler mes factures ?

En se rendant sur le Portail Famille ou sur l'appli mobile "**Vélizy tout en 1**" avec les identifiants de votre compte Portail Famille.



Application mobile "Vélizy Tout en 1"

Disponible gratuitement sur
l'Apple Store et Google Play